

SERMON DIZIEME

SUR LE

CATECHISME.

SECTION XX.

M. *M*ais puis que Dieu nous a une fois reçus, les œuvres que nous faisons par sa grace ne lui sont elle pas plaisantes?

E. Oui bien, *entant* qu'il les accepte liberalement, & non pas pour leur propre dignité.

M. Comment: ne sont elles pas dignes d'être acceptées, puis qu'elles procedent du S. Esprit?

E. Non pas: à cause qu'il y a toujours quelque infirmité de nôtre chair mêlée parmi, dont-elles sont souillées.

M. Quel sera donc le moyen de les rendre agréables?

E. Si elles sont faites en foy, c'est à dire que la personne soit asseurée en sa conscience que Dieu ne les examinera pas à la rigueur: mais en couvrant les imperfections & ma-

Et macules par la pureté de Iesus Christ, les Section
XX.
tiendra comme parfaites.

M. Par cela dirons-nous que l'homme Chrétien est justifié par ses œuvres après que Dieu l'a appelé, ou par icelles il merite que Dieu l'aime pour obtenir salut?

E. Non mais au contraire il est dit, Que nul homme vivant ne sera justifié devant sa face. Pourtant nous avons à prier qu'il n'entre point en jugement n'y en conte avec nous.

M. Tu n'entens pas pourtant que les bonnes œuvres des fideles soyent inuiles?

E. Non : car Dieu promet de les remunerer amplement, tant en ce monde comme en Paradis : mais tout cela procede de ce qu'il nous aime gratuitement, & ensevelit toutes nos fautes pour n'en avoir point memoire.

M. Mais pouvons-nous croire pour être justifié, sans faire bonnes œuvres?

E. Il est impossible : car croire en Iesus Christ : c'est le recevoir tel qu'il se donne à nous. Or il nous promet non seulement de nous délivrer de la mort, & remettre en la grace de Dieu son Père par le merite de son innocence mais aussi de nous regenerer
par

par son Esprit, pour nous faire vivre saintement.

M. La foy donc non seulement ne nous rend pas nonchalans à bonnes œuvres, mais est la racine d'où elles sont produites ?

E. Il est ainsi : & pour cette cause la doctrine de l'Evangile est comprise en ces deux points, assavoir Foy & Penitence.



I la chicane de l'Ecole n'étoit pire que celle du Palais, nous n'aurions point de dispute touchant ce nom ; Car ou est le Jurisconsulte qui ne l'enseigne, ou est l'homme du Palais qui ne le sache, que justifier ne veut pas dire faire juste un homme qui ne l'étoit pas, mais le déclarer tel qu'il est ? Comme quand on parle de recevoir quelqu'un en ses faits justificatifs, il est clair qu'ils entendent, lui permettre les moyens, non pas de se faire juste, & homme de bien, mais de prouver qu'il l'est, & de faire paroître de son innocence. Saint Paul, qui employe un grand nombre d'expressions empruntées du droit Romain, & qui traite a fonds cette matière, n'a jamais pris

pris autrement ce terme de Justifier: Section
XX.

Qui accusera, dit-il, les Elûs de Dieu, qui les condamnera ; Dieu est celui qui justifie ; ou vous voyés, qu'il met la justification entre l'accusation & la condamnation, qui sont autant de termes du Palais ; En quoy néanmoins il suivoit l'usage de sa langue maternelle, car il étoit Hebreu né des Hebreux, & non pas celui de la langue Greque : Car en Grec, ce terme que nous traduisons justifier, ne signifie rien moins. Et que di-je rien moins ? Il signifie tout le contraire dans tous les bons auteurs, il se prend pour justifier, pour exécuter un homme a mort, bien loin de le justifier & de l'absoudre : Mais dans la langue Sainte il se prend, comme nous disons, toujours en un sens juridique & favorable ; comme Esa. 5. Malheur à ceux qui justifient les méchans pour des presens, & Deuter. 25. S'il y a procès entre quelques uns, justifiez le juste. Esa. 43. qu'ils produisent des témoins & qu'ils se justifient ; si l'homme plaide contre Dieu il ne sera point justifié ; De mille articles il ne sauroit répondre à un seul Job. 9. Voici tout le parquet, Dieu séant

Section
XX.

féant en son liét de justice, juste juge de tous ; Car nous devons tous comparoitre devant ce Tribunal, l'accusateur n'y manque pas, l'Accusateur des frères ; ni les témoins, la Loi & la conscience ; ni les coupables & les criminels, qui sont les pecheurs ; ni l'obligation & la cedula qui est contre nous, débiteurs insolvables ; Mais l'Avocat n'y manque pas non plus : Avocat non pas éloquent ou savant, mais juste & justifiant, qui paye pour nous, & qui obtient nôtre absolution. Telle est l'issue du Jugement & l'Arrêt en nôtre faveur, quoy que nous plaidassions contre nôtre Cedula : & que les témoins fussent irreprochables, parce que nôtre garant l'ayant acquittée, nous sommes renvoyés quittes & déchargés de l'accusation qui nous étoit faite.

J'avoué que sanctifier veut dire ordinairement faire Saint, & non pas simplement déclarer Saint ; J'ay dit, ordinairement, parce que ce n'est pas un usage perpétuel ; Quand nous sanctifions Dieu & le nom de Dieu, le rendons nous plus Saint ? Ainsi quand le sanctificateur sanctifioit le Leproux, il n'en

soit pas par l'influence de quelque Sainteté, mais par la seule déclaration : Je veux donc que la sanctification se prenne en l'un & en l'autre sens ; de la justification il n'en est pas de même : l'une se fait en nous, dans nos cœurs, & l'autre, hors de nous devant un tribunal, où nous sommes cités à comparoître : Que si vous consultez le peuple, après les savants, la voix du peuple sera pour nous ; car il est vray qu'on dit mollifier, & clarifier, pour dire rendre molle une substance, & rendre claire une liqueur ; Mais on dit aussi vérifier, non pas pour rendre une chose véritable, qui ne l'étoit pas auparavant : Mais pour la déclarer, & la démontrer véritable : On dit de même qu'un homme est justifié lors qu'ayant été faussement accusé, son droit, & la justice de sa cause a été mise en évidence sur de bonnes preuves & de bons témoins, par la prononciation du Juge compétent & légitime ; au lieu qu'on n'a jamais ouï dire dans le commun discours, qu'un homme se fait justifié, pour dire qu'il s'est rendu homme de bien, équitable & juste, par ses habitudes de la vertu. Voici donc

Section donc l'état de la question : Si l'homme
 XX. pécheur peut subsister devant le Tribunal de Dieu , par sa Justice habituelle , & inherente , ou par la justice actuelle de ses bonnes œuvres , ou non ? Car si celle-là ne peut pas servir à cet éfet , il luy en faut un autre , & il n'y en a point d'autre que celle de Christ qui nous est imputée.

Mais avant qu'entrer en matiere, qu'il nous soit permis de nous plaindre , & de la fraude & de la calomnie : De la fraude premièrement , Car voyant, que nôtre créance ne peut être raisonnablement combatuë , ils en forment une autre qu'ils nous attribuent , pour avoir dequoy combatre avec moins de honte, en ce qu'on nous attribuë de nier , qu'il y ait dans les fidèles aucune habitude de justice inherente ; c'est à dire de nier la sanctification : Calvin & Luther dit Bellarmin, n'admettent aucune Justice inherente ; O Dieu où sommes nous ! qui oseroit dans le barreau , ce qu'on entreprend dans l'Eglise , déposer un fait qui peut-être contredit par cent & cent témoignages formels ? Jamais ni l'un ni l'autre de ces Docteurs ; jamais aucun

cun de nous n'en eut seulement la pensée ; mais on veut que nous le disions , sous prétexte que nous enseignons qu'il n'y a point de justice inhérente qui soit capable de nous justifier devant Dieu , ils veulent par force que nous soutenions qu'il n'y a point de justice inhérente : Mais la calomnie par laquelle ils disent que selon nôtre opinion : tous les Saints ont une vieille cloaque d'impureté , que Dieu dissimule par connivence , & que l'homme n'a qu'une justice extérieure , en vertu de laquelle il est censé juste hors de soy , cela di-je n'a point de prétexte ; Et moins encore, ce qu'ils font dire & croire à l'un de nos Docteurs , celui dont ils nous font porter le nom ; & à nôtre Religion , suivant la même charité , qu'il n'y a point de renouvellement , de l'homme intérieur , & que les bienheureux même dans le séjour de la félicité sont perpétuellement souillés de leurs crimes qui le peut oüir sans fremir ? Où est aujourd'hui cette candeur qui faisoit autrefois la principale loüange des Chrétiens ? Cela seroit bon à dire dans le Japon , ou en Canada , ou on debite ce qu'on veut impunément :

Section
XX.

impunément : Mais qu'on imprime, & qu'on publie sous nos yeux, non pas en Turquie, mais en Chrétienté, des choses & si peu véritables, & si peu vray semblables ; Je ne saurois le croire, si je ne le voyois, ni le voir sans douleur. Nous disons avec Saint Augustin, que chacun fidele doit dire, je suis Saint: Ce n'est pas le discours superbe d'un orgueilleux, c'est la confession de celui qui n'est pas ingrat : Je suis Saint, ô Dieu, parce que tu m'as sanctifié : Si les fideles sont membres du corps de Christ, ils feroient outrage à leur Chef, s'ils ne s'appelloient pas Saints, car tous les membres de ce Chef doivent être Saints : Dieu lui-même leur donne ce nom de Saints & de justes, & s'ils sont tels par son estimation, il faut qu'ils le soient véritablement, & non pas titulairement, comme ils le sont d'effet, à cause du don de la justice, & non seulement de l'imputée, mais de l'inhérente quoy que tres imparfaite ; comme nous appellons l'homme raisonnable, bien qu'il ne le soit qu'en partie, & à l'égard de l'ame ; comme nous appellons une robe blanche, bien

qu'elle soit sale, & qu'elle ait plusieurs taches noires; Et l'eau chaude, en comparaison de la froide, bien qu'elle ne soit pas bouillante: Ainsi nous sommes justes de la justice inhérente en nous, bien qu'elle n'aille pas à éteindre, ou à déraciner le péché originel, mais à le mortifier & le crucifier, en sorte que comme il n'est point capable de nous condamner à cause de Christ mort pour nous; il n'est pas plus capable de dominer sur nous à cause de son Esprit habitant en nous; Mais il y est toujours, autrement il seroit superflû de crier comme fait l'Apôtre, que le péché ne regne point en vos corps mortels, car n'y étant point, il ne seroit pas à craindre qu'il y regnât; Il peut bien n'y regner pas, mais il ne peut n'y être pas: Nous, ne ferons jamais ici sans péché, mais nous en sortirons sans péché: le Cananéen & le Jébusien habite avec les Saints en Jérusalem, il peut-être subjugué; mais non exterminé; Non il ne mourra qu'avec nous: Ce fut une grande miséricorde à Dieu de défendre l'arbre de vie à Adam, de peur que son péché ne le rendit immortel, & de faire tout

V intervenir

Section
XX.

intervenir la mort , pour faire cesser le peché , par la dissolution du corps ; un medecin doit ôter la racine du mal , mais un sage Medecin ne le fait pas , lorsque cela ne se peut , sans offenser la nature. Le bâtême ne nous exemte que de la condamnation , & non de la corruption , de la condamnation personnelle , mais non pas de la corruption naturelle , qui est la racine du mal , & la racine n'est elle rien ? n'est elle pas la partie principale de l'arbre ? C'est la Loi de peché , la Loi des membres , comme parle Saint Paul , qui n'est avec nous , & qui meurt avec nous , comme dit Grégoire de Nisse , & qui empêche un enfant d'un jour d'avoir son cœur chaste devant Dieu , comme s'enonce Saint Hilaire , & si cela arrivoit en un homme fait , ce seroit un miracle ineffable , dit Saint Augustin , de la toute puissance du Créateur. Ce sont les Pélagiens & les Stoiciens , dit Saint Jérôme , qui nous retranchent toutes les passions , & qui ne veulent , qu'il ne nous en reste aucune fibre , Aux yeux de Dieu , dit-il encore il n'y a pas un juste ; non pas un seul ; Rougissez donc de honte,

honte, vous qui dites que l'homme peut être sans peché, s'il le veut; mais, comme dit Methodius, l'un des Pères Orthodoxes, chez Saint Epiphane; Comment le peché peut-il être extirpé tout à fait, devant que l'homme meure? Paroles pathétiques, que les plus Eminens Docteurs de Rome par une insigne beuveë, ont pris pour celles de l'hérétique Proclus, & nous les ont opposées avec insulte, comme de fait elles contiennent nôtre Créance; mais ils n'ont pas pris garde, qu'elles se trouvent non dans l'objection de l'hérétique, mais dans la réponse de l'Orthodoxe, si bien qu'elles portent directement contr'eux; Et nous n'en faisons point de trophée; les plus grands hommes sont sujets à l'erreur aussi bien qu'au peché, mais s'il nous étoit arrivé comme à eux, de prendre la réponse pour l'objection que diroit-on de nous? Je m'étonne bien d'avantage, de leur voir alleguer à dessein contre nous, ce que les Pélagiens alleguoient autrefois contre Saint Augustin, comme quand ils nous reprochent, que l'écriture appelle absolument justes Abel, Zacharie,

Section
XX.

& Elisabeth; il y a lon-tems que Saint Augustin a répondu pour nous, Qu'ils sont appellés justes, encore qu'ils ne fussent point sans peché, parce qu'ils possedoient la Sainteté par affection; Et Prosper son disciple, disoit de bonne grace, qu'il n'y a personne qui soit parfaitement parfait, & que les plus Saints ne sont que des convalescens, qui se guérissent de jour en jour: Cela posé, qui ne voit, que l'homme ne peut être justifié devant Dieu par sa propre justice, soit habituelle, soit actuelle, comme cependant on l'enseigne; Et on ajoute, Ce qui me fait horreur, que cette justice nous rend innocent & dignes de la vie Eternelle, sans l'imputation des merites de Christ, & sans qu'il y survienne aucune faveur de Dieu; O Dieu ne les juge point selon leur Doctrine, car par leurs paroles ils sont condamnez, Fai leur grace & misericorde: J'ay dit, soit habituelle, soit actuelle parce que le Concile de Trente dit, qu'on n'est point justifié formellement par l'actuelle; Et cependant Medina & Vasquez les plus fameux Piliers de leur Ecôle, soutiennent que ce n'est pas

pas un article de foy, qu'il y ait une justice habituelle, & moins encore, que par elle on soit justifié formellement: voyez dans quelle pitoyable incertitude flotte la créance des hommes qui méprisent les Oracles de Dieu, quels Oracles? Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses écrites en la Loi; Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, par les œuvres de la Loi: nulle chair n'est justifiée devant Dieu; Nous avons tous péché, nous sommes tous destitués de la grace de Dieu; le juste vivra de foi, justifié gratuitement, bienheureux par la remission des pechez, non point par œuvres; par quoy, donc? par la foy, afin que nul ne se glorifie: Car si c'étoit par œuvres, Christ seroit mort pour néant, nôtre foi seroit vaine, & sa promesse vaine, & nous serions encore sous malédiction. Section XX.

Ce ne sont pas des feuilles des Sibilles, ou des réponses d'Appollon; Ce sont des oracles en certitude, mais non pas en obscurité; Car, qu'y a-t-il de plus clair au monde? Apres cela, n'attendez pas que nous disputions par raisonnemens & par raisons. Rom. 8.

V ; que

Section
XX.

que nous en manquions ; par exemple ;
 Ce qui nous justifie formellement devant Dieu , ne doit il pas reparer l'offense faite à la Majesté de Dieu ? Et tous les Chrétiens ne conviennent-ils pas , que cette Majesté de Dieu étant infinie , l'offense , qui croît à proportion de la dignité de l'objet offensé , ne peut , qu'être infinie ? il faudroit donc , que la justice inhérente fut d'une vertu infinie : Certainement elle n'est point parfaite , si ce n'est de cette perfection qui consiste , (c'est Saint Augustin qui parle) en ce qu'on n'est point parfait , & de laquelle on est parfait , quand on sçait qu'il est impossible de l'être ici bas , & quand on s'apperçoit par les progrès qu'on fait , combien on est éloigné de la perfection de la justice ; Mais je veux qu'elle soit parfaite , ce n'est pas assez , pour reparer la brèche infinie de nos pechez , il faudroit qu'elle rendit l'homme infiniment juste , infiniment parfait. O Tour de Babel , ô fureur digne des seuls Géans ! Que cela est éloigné du Royaume des Cieux , dans lequel on ne peut entrer sans s'humilier , & sans devenir tels que
 des

des enfans; Mais à nous, on ne peut par la grace de Dieu, nous reprocher rien de semblable; Ce n'est pas que nous ne nous vantions d'avoir une justice absolument parfaite, & plus que parfaite, & plus qu'infinie, mais c'est la justice de Christ, qui devient nôtre, non par quelque fiction de droit, mais par une imputation, fondée sur la donation & la constitution de Dieu comme parle Saint Paul; Seigneur, je ne veux penser dit ce bon Abbé de Clairvaux, qu'en ta seule justice, car elle est aussi miéne, car tu m'as été fait justice de Dieu; Comment pourrois-je craindre que cette seule justice ne suffise pour toy & pour moy? Cette couverture n'est point trop courte pour en couvrir deux.

Mais quand la justice inhérente seroit infinie, si est-ce qu'elle ne pourroit pas encore nous justifier; si l'actuelle ne répondoit à sa perfection: Car comment pourrions nous être justifiez par l'habitude, dont les actes nous condamnent, Que si nous venons à examiner ces actes, je dis nos Saintes actions, & nos meilleures œuvres, qui osera dire,

V 4 qu'elles

Section
XX.

qu'elles soient capables, quelques bonnes qu'elles soient, de soutenir l'Examen de la justice du Souverain ? il ne trouve point de pureté en ses Anges, & les Cieux même ne sont point nets devant lui ; Comment pourroit-il trouver parmi les hommes, la perfection & la Sainteté dans leur terre ; Mais écoutez moi bien, je vous prie, je ne dis pas, que les œuvres des fideles ne soient bonnes, je dis, qu'elles sont bonnes, mais non pas parfaites ; véritablement bonnes, mais non pas parfaitement bonnes ; Et je reconnois, qu'elles sont nécessaires, mais non pas meritoires, & bien loin qu'en niant leur merite, j'affoiblisse leur nécessité, c'est en établissant leur nécessité, que je pretens détruire leur merite : Car si elles sont nécessaires, je les dois, & le merite n'est pas une chose due, comme chacun sçait.

Je dis donc, qu'elles sont nécessaires, parce qu'elles sont commandées de Dieu ; n'y eût-il que cela, quand elles seroient d'ailleurs indifferentes, nous serions obligés de nous y addonner, surtout, Dieu puissant, non seulement pour les mauvaises œuvres, mais le dessein

des

des bonnes, & leur omission; Tout ar- Section
XX.
bre, non pas qui porte de mauvais
fruits, mais qui n'en porte pas de bons,
sera retranché, dit nôtre Seigneur, &
jamais aucune justification a été sans
bonnes œuvres, ce fut celle du bon
brigand, & cependant que de bonnes
œuvres, poussa soudainement son ad-
mirable foy? la confession de ses pe-
chez, l'exhortation à son compagnon,
l'adoration du fils de Dieu en la Croix,
la repentance, la charité, l'espérance du
Paradis. Les bonnes œuvres ne doivent
non plus être omises, que la foi, & ne
sont pas moins nécessaires, dit ce bon
Docteur, qu'on accuse néanmoins d'être
leur ennemi, sous prétexte qu'il dit
quelque part, qu'il faut se garder des
pechez, mais beaucoup plus des bonnes
œuvres, & la dessus on lui fait son pro-
cés; comme ayant diffamé les bonnes
œuvres. Mais, il importe de sçavoir
en quel sens il l'a dit, à peu près, com-
me un autre serviteur de Dieu disoit;
que les gentes de Dieu, lui faisoient
plus de peur & de peine que ses pechez;
parce que les pechez l'humilioient, &
qu'il se sentoit plus de penchant à être
tenté

Section
XX.

tenté d'orgueil : Ainsi celui qui dit, qu'il se faut donner plus de garde des bonnes œuvres, que des pechez au sujet de la justification; il parle hardiment, mais il parle tres-bien, parce qu'il n'y a nul danger, que l'homme cherche a se justifier dans les pechez : Mais, il y en a beaucoup qu'il ne pretende être justifiés, par ses bonnes œuvres, comme l'experience ne l'a que trop fait voir. Ainsi quand vous lisez, qu'il n'y a point de bonne œuvre du Chrétien qui ne soit peché devant la justice de Dieu, & que toutes les bonnes œuvres des hommes ne sont qu'ordure & souillure, souvenez vous, de ce qu'Esaïe a dit de nos justices, & de ce que Grégoire dit apres lui, que toutes la justice des hommes est convaincuë d'être injustice, si elle étoit jugée à la rigueur : Malheur à la plus louïable vie des hommes, dit Saint Augustin, si Dieu l'examinoit sans misericorde ; La raison en est assez claire ; Car pour faire un bien, il faut un entier concours de toutes les causes, mais pour le mal, il n'est besoin que d'un seul défaut ; comme un seul défaut en un visage, le rend difforme, si bien qu'a

qu'a tout prendre n'y ayant point de
bonne œuvre, ou il n'y ait quelque dé-
faut, puis qu'il n'y en a point qui soit
entièrement parfaite, on peu dire que
les meilleures sont des péchez, & sur
tout quand il faut qu'elles comparois-
sent devant la Souveraine justice de
Dieu : Car si vous les comparés ou,
avec nos œuvres précédentes devant
la grace, ou avec les œuvres des infi-
deles & des méchans, auxquelles il n'y
a rien de bon, il ne faut point leur
refuser le nom de vertus : Mais, est-il
question d'être justifié devant Dieu ?
vous ne sauriez les ravaller trop, bas
ce sont des roseaux cassez & des dra-
peaux souillés, qui n'ont ni force ni
agrément : Et si Dieu les agrée ce n'est
qu'après la justification, & alors mé-
me, ce n'est pas pour leur dignité,
mais pour l'amour de la personne qu'il
a reçeuë en grace : Il regarde à Abel,
& à son Sacrifice, Premièrement à
Abel, & ayant sa personne agréable,
il accepte son oblation : Mais dans la
justice exacte, on ne doit regarder qu'à
l'œuvre sans acception de personne.
C'est ainsi que Dieu a traité avec son
fils

Section XX. fils ne l'épargnant non plus qu'un serviteur, & ne regardant qu'à son œuvre, sans indulgence, & sans remission : Mais, nous ayant justifiés & adoptez en lui, il nous regarde comme enfans, & nous considère comme tels ; nos foibles efforts lui sont agréables, parce qu'étant nôtre Père, il en souffre les imperfections, & en pardonne les défauts.

Mais comment, dirés vous, parler si bassement des œuvres qui sont produites en nous, par l'Esprit de Dieu ? Tout ce que Dieu fait hors de nous est parfait ; comme toutes les œuvres de la Création : Mais ce qu'il fait en nous & par nous, tient toujours de l'un & de l'autre principe : Tout ce qu'il y a de bon dans nos bonnes œuvres, vient de Dieu, & tout ce qu'elles ont de mauvais & de défectueux ne vient que de nous ; La liqueur est excellente, mais le vaisseau étant impur, & gâté, lui donne un fâcheux déboire ; c'est une main très accomplie, mais qui ne rencontre ni une bonne plume, ni de bon papier, & l'écriture s'en ressent : nos bonnes œuvres, sont comme ces enfans dont le Père étant sain & vigoureux,

& la

& la mère foible & languissante, ils Section
XX. riennent toujours beaucoup de la mère: la vertu de l'homme juste, s'appelle parfaite, Mais d'une perfection à laquelle appartient, & la véritable connoissance & la confession humble de son imperfection; Et pour le mieux comprendre, il faut considérer, ou le corps des bonnes œuvres en gros & en general, ou chacune d'elles en particulier; En general, comme le Corps est imparfait, lors qu'il y a solution de continuité, par quelque coup, ou par quelque corps étranger; Ainsi la perfection de l'obéissance légale est ruinée & détruite, lors qu'elle vient à être interrompue par un seul péché; car qui pêche en un est coupable de tous; la toile est bien tissuë, mais elle est rompuë & déchirée en divers endroits; Mais si vous prenez chaque œuvre en particulier, quand toute vôtre vie seroit pleine de bonnes œuvres, sans être mêlée de péché, ce qui n'est pas, vous ne trouverés pas une seule de ces œuvres parfaite, ni pure devant Dieu: Je veux que sa gloire soit vôtre but, & que ce soit lui qui vous en inspire le mouvement:

Section ment: Où est l'aumône, ou la prière,
 XX. où il ne manque quelque degré de foy,
 ou de zele, ou de charité? Qui de nous,
 ne peut dire avec cét Ancien, s'il paroît
 quelque fruit en ma vie, il est ou simulé,
 ou imparfait, ou en quelque façon cor-
 rompu, en sorte qu'il peut ne plaire pas,
 & même, déplaire a Dieu.

Les commandemens de Dieu ne
 peuvent être accomplis, si Dieu ne par-
 donne d'avantage par sa miséricorde que
 l'homme n'en fait par sa justice: Mais
 ils sont censés accomplis, lors que ce
 qui n'est pas fait, & pardonné, parfaite
 remission des pechez, mais non parfaite
 image de Dieu, autrement l'Apôtre ne
 crieroit pas que ce renouvellement se
 fait de jour en jour.

SERMON